

CANADA.

QUEBEC, 11 OCTOBRE 1875.

La Gazette, de Montréal, renferme un article sur le bassin de radoub que l'on doit construire à Québec. « L'on ne s'attendait guère à voir la Gazette en cette affaire. » Elle dit que l'assertion de la commission du havre de Québec a laissé le choix du site du bassin à la décision du gouvernement n'est pas tout à fait exacte. Mais elle devrait savoir qu'en vertu de la loi, le gouvernement est juge en dernier ressort, sans la permission de la commission il n'est pas qu'il a, en même temps, la responsabilité de décider équitablement et sagement, et nous sommes convaincu qu'il comprend parfaitement cette responsabilité, sans même le secours des lumières de la Gazette choisie en sa qualité de feuille royale comme l'organe d'un intérêt qui n'est certainement pas celui de Québec. On va chercher à pas l'appui qui manque ici, et pour cause. Les amis politiques s'entrevoient, cependant, M. Thomas White reproche à MM. Thibault et Cauchon de travailler dans l'intérêt de la ville qu'ils représentent.

Il est parfaitement bien connu que deux au moins des représentants de Québec, (MM. Cauchon et Thibault), sont violemment opposés à Lévis pour des raisons politiques et emploient toutes les influences possibles auprès du gouvernement pour lui faire rejeter Lévis et choisir Saint-Charles. Il n'est pas à savoir si M. Mackenzie permettra à de pareilles influences de peser plus que les conclusions soigneusement considérées d'ingénieurs éminents et d'une majorité des commissaires.

Nous n'avons pas l'intention de discuter longuement cette question ; mais, nous pouvons dire, sans crainte d'être démenti, que le site était choisi longtemps avant l'arrivée de M. Morris, et que son premier, comme son second rapport, a dû s'ajuster à ce plan préconçu.

L'ingénieur, ayant écrit que la construction d'un bassin de radoub était possible dans la rivière Saint-Charles, malgré son fond de sable, mais qu'il coûterait environ £20,000 sterling de plus, et la corporation ayant déclaré, contre l'avis de certains moteurs du projet Lévis, qu'elle s'engageait à payer la différence, l'ingénieur dut faire un second rapport et conclure à l'impossibilité absolue, au lieu de la possibilité plus coûteuse.

Québec n'exige pas l'impossible ; mais il demande que cet impossible soit prouvé par des explorations impartiales faites par des ingénieurs nommés par le gouvernement, qui a la responsabilité de décider.

M. Morris peut être très-habile aussi ; mais il ne nous fera jamais croire qu'il connaît assez nos vents et nos courants, pour donner une décision certaine sur une pareille question.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter les motifs des commissaires, dont la Gazette va le parfait désintéressement ; mais il est certainement des votes qui sont un mystère pour le public de Québec.

Comme les travaux ne peuvent commencer qu'au printemps, le gouvernement a tout le temps, cet automne de faire les explorations qui lui permettent de décider en connaissance de cause.

Suivant certaines feuilles montrealaises, M. Doucet ne serait pas encore prêt à « enterrer son mort », comme dirait le Nouveau-Monde. Il attend probablement l'énorme cercueil de pierre qui lui destine et qui sera lourd à défer tout enlèvement. On affirme, nous ne savons sur quelle autorité, que le cercueil égyptien contiendra des matières explosives. On n'ajoute pas que les zélés iront y faire des contorsions comme autrefois sur la tombe du diacre Paris. Dans tous les cas, nul ange, à moins que ce ne soit un ange de discorde, ne viendra lever la couvercle gigantesque de cette tombe de discorde. Si donc elle volait en éclats, ce serait ou par les substances explosives intérieures, ou par la glycérine extérieure.

Les juges ont renvoyé, samedi, les objections préliminaires faites aux pétitions dans les élections contestées des citoyens de Québec et de Trochu. Nous croyons ne pas nous tromper en affirmant que les juges du Haut-Canada ne permettent même pas au procureur de donner des copies certifiées des pétitions d'élections, et ne le regardent que comme simple dépositaire.

Nouvelles générales. L'hon. M. L. S. Huntington a été assassiné, samedi, comme maître-général des Postes.

L'élection de Gaspé est contestée.

Toutes les objections préliminaires de M. L. O. Lorange, dans la contestation d'élection de Laval, ont été déboutées avec dépes, vendredi, par le juge Mackay.

Plusieurs témoins ont été interrogés, vendredi, au Côtéau Lanigan, dans l'affaire de l'élection contestée de Soulanges. Rien d'important dans les dépositions.

Les nouvelles de M. Geoffrin, vendredi, étaient des plus inquiétantes. On a constaté une aggravation dans la maladie.

L'enquête dans l'affaire des Tanneurs est terminée devant la cour su-

périeure de Montréal. L'argumentation a commencé, vendredi.

Les billets de la banque Jacques Cartier se prennent maintenant au pair, à Montréal.

M. Wm. Taylor, l'arbitre de la Paix, a été à une attaque de paralysie, à Halifax, Nouvelle-Ecosse, se rétablit.

On dit que M. Frank Shanley a définitivement accepté la charge d'ingénieur de la ville de Toronto.

Le marché monétaire revient graduellement à une meilleure condition, à Montréal, au fur et à mesure que les banques augmentent leurs ressources en argent comptant ; mais bien qu'en général les banques soient disposées à accorder libéralement des avances pour des billets à court terme, afin de favoriser le transport des récoltes, elles tiennent encore à la politique de refuser d'aider la spéculation, et une certaine classe de papier est refusé, quelque puisse être l'excellence des noms qui y apparaissent. Le taux général de l'escompte est de 9 pour cent.

Le Globe, de Saint-Jean, N.-B., croit savoir que les commissaires du canal de la Baie Verte, l'hon. J. Young, l'hon. gouverneur Howland, M. Lawrence et J. C. J. visitent Yarmouth et Annapolis, vers le 24 du présent mois, pour recueillir d'autres témoignages relativement au canal. La commission retournera ensuite à Saint-Jean et y tiendra sa réunion finale.

Le gouvernement a donné instruction à son agent général, en Angleterre, d'expédier, à Halifax, N. E., au lieu de Montréal comme il avait l'intention de le faire, 1,000 tonnes de dises d'acier, qui se manufacturent, en ce moment, pour lui.

Le chiffre total des visiteurs à l'exposition maritime de Saint-Jean, N.-B., a été de 34,000. L'exposition s'est terminée, le 6.

Les journaux d'Edimbourg annoncent la déesse de l'actrice, Lady Don, qui a succombé à la consommation rapide. Elle était la fille aînée de M. John Sanders, du théâtre Adelphi, et était connue de ses habitudes de coiffures, sous le nom de Mlle. Emily-Eliza Sanders. Elle épousa, en 1857, sir William Henry Don, le septième baron de N. Winton, dans le Berwickshire, qui fut devant officier dans l'armée et qui ensuite se fit agriculteur et mourut à Holart Town, en 1862. Lady Don laisse une fille. Le Herald croit qu'elle s'est fait enterrer à Montréal.

La Gazette du Canada, de samedi, contient les nominations suivantes :

« W. B. Richards, pour être juge en chef de la cour suprême ; les juges J. W. Ritchie, du Nouveau-Brunswick ; Strong, d'Ontario ; Taschereau, de Québec ; l'hon. M. Fournier, de Québec ; et le juge Henry, de la Nouvelle-Ecosse, pour être juges de la cour suprême. »

Thomas Moss, de Toronto, pour être juge de la cour des erreurs et appels ; N. A. Harrison, pour être juge en chef d'Ontario ; le juge Tessier, pour être juge principal de la Cour du Banc de la Reine Québec ; M. V. P. W. Dorion, pour être juge de la cour des erreurs et appels ; le juge Campbell, pour être juge de la cour suprême ; du Nouveau Brunswick ; Charles Duff, pour être juge de la même cour ; Robert Cassels, Jr., d'Ontario, pour être juge de la cour suprême du Canada. »

Demain, le 12 du courant, à 9 heures, A. M., sera chanté, à la basilique, un service solennel pour le repos de l'âme de feu Mgr. G. F. Baillargeon.

ORDINATIONS.

D'après le 10 du courant, Mgr. F. G. Péro a fait, dans la basilique, les ordinations suivantes :

Diocèse : MM. Jos. Etouard Péro et J. B. Narcisse Parant, du diocèse de Québec.

Prêtre : M. Joseph-Eduard Roy, de Québec.

Le Procès de Gloucester.

On lit dans le Morning Freeman, de Saint-Jean, N. B., du 7 octobre : « Le verdict du jury dans la cause des citoyens de Caracquet, qui ont subi les procès pour émeute, prouve combien il est peu nécessaire de réunir un jury, et affirmer le droit de la justice à affirmer le droit de la supériorité de la loi. Le jury choisi finalement, et dont les deux tiers étaient des exhortiques, a trouvé neuf des accusés coupables d'une rébellion illégale. Quant à la tentative de rébellion, les témoins rapportés dans les journaux, ont été convaincus que ces hommes n'étaient pas réellement coupables, et ont donc été acquittés. On a vu, cependant, qu'ils ont intention de rompre la paix ou de violer la loi. Prétendre qu'ils sont coupables d'émeute dans l'acceptation ordinaire du mot, serait monstrueux. Le jour de la réunion concernant les écoles et le lendemain, la foule qui assista à la réunion, et ceux qui en suite se rendirent en maison, n'avaient pas l'intention de détruire la propriété ou de blesser ceux qui s'efforçaient de leur imposer un système d'écoles nuisibles, mais tout le témoignage a prouvé qu'ils n'ont causé aucun dommage à la propriété, sauf le poêle de Black-hall qui a été renversé et un carreau de verre qui a été brisé. »

« Personne n'a été blessé, et aucune tentative n'a été faite pour blesser quelqu'un, et c'est à peine si quelqu'un de ceux qu'ils ont visités, ait osé dire qu'il ait éprouvé quelque appréhension ou ait supposé qu'ils eussent l'intention de lui faire violence, et bien que quelques-uns des témoins aient juré que quelques-uns de la foule aient tenu un langage violent ; il n'en est pas un, si même il s'en trouve un, qui jurerait qu'il pensait dans le temps que ce langage signifiait autre chose que ce qu'on entend invariablement dans des foules semblables. Il était, cela va sans dire, illégal et inconvenant d'aller en corps de maison en maison pour demander à l'occupant de mettre sa signature sur un papier, l'engageant à ne faire aucune nouvelle tentative pour imposer le système des écoles au district, et si le nombre était destiné à intimider la personne à laquelle on s'adressait, cela peut être appelé une émeute, mais ceux qui connaissent le peuple et les circonstances du lieu, ne pourraient pas se persuader facilement que ces hommes auraient osé penser à l'intimidation, et toute leur conduite montre qu'ils n'avaient aucune idée de violence. La demande d'argent faite par quelques-uns d'eux chez M. Young et leur acceptation de \$4.00 envoyées par M. Young, sont la pire acte de cette démonstration. Il paraîtrait que quand ils demandèrent du whiskey, en quelques endroits, ceux qui le demandeur avaient l'intention de le payer de la manière ordinaire. Il peut se faire que, dans un cas, ce ne fut pas l'argent, et que le whiskey fut regardé comme un don forcé. Si tel est ainsi, cela donne un caractère plus qu'illicite à toute l'affaire de ce jour-là ; mais le pire de tout a été la demande d'argent faite à M. Young, et ceux qui ont demandé cet argent et qui l'ont accepté se sont discrètement eux-mêmes, ont discrètement la pousse, et ont fait beaucoup pour justifier la conviction des neuf et pour faire dire partout que ceux qui ont agi de la sorte doivent être punis. Ceux qui ont subi leur procès ont déjà souffert beaucoup pour leur folie et leur mauvaise conduite comme celle de leurs associés. »

« La manière dont les avocats qui représentaient la couronne ont cherché à obtenir une conviction, cependant, et encore une conviction pour une prétendue émeute pour laquelle aucun chef d'accusation n'a été trouvé, n'a été justifiée par aucun acte qui a été à Caracquet, et doit nous sommes sûr, avoir froissé tout homme dans la Puissance qui aime la justice et la loyauté. Nous avons déjà dit comment le grand et le petit jury étaient composés, et que M. Thomson, le principal conseil de la défense, a prétendu, en pleine cour, que les appels ont été faits par le shérif d'après le conseil de l'hon. Robert Young, l'un des membres du gouvernement local, qui, de fait, était partie dans cette cause. Ensuite deux chefs d'accusation contre ces prisonniers furent envoyés devant le grand jury, l'un pour la prétendue émeute, le 15 du mois, que le grand jury approuva, et l'autre pour la prétendue émeute du 26. A un point de vue politique, l'approbation de ce dernier chef d'accusation est la dernière conséquence, parce que s'il n'y a pas eu d'émeute, ce jour-là, rien ne justifie l'emploi de la force armée du pays, pour laquelle l'événement de ce dernier jour fut le prétexte. Le grand jury rejeta le chef d'accusation dans ce cas. Le procureur général déclara à la cour que certains témoins importants n'avaient pas comparu devant le grand jury, et renvoya de nouveau l'accusation devant le grand jury et les témoins additionnels. De nouveau, le grand jury, qui certainement n'était pas hostile au gouvernement, rejeta l'accusation. »

« Le procureur général, déterminé à obtenir quelque marque de justification pour avoir appelé les volontaires de la ligne et de l'artillerie, envoya alors un chef d'accusation pour la réunion illégale, et ici encore un grand jury qui se sentit forcé de le rejeter. Nonobstant tout cela, quand les prisonniers subirent leur procès sur l'autre chef d'accusation pour émeute, le procureur général, prenant avantage d'un complet général dans le chef d'accusation qui inculpait les prisonniers pour émeute, mais qui ne spécifiait aucune date, procéda à l'examen des témoins sur ce qui avait eu lieu, le 26. Techniquement parlant, il avait le droit de le faire, nous supposons, comme il prétendit le faire, mais, sous les circonstances, la procédure doit paraître, moralement, très-extraordinaire. »

« M. Thomson y objecta, en prétendant que les faits notoirement prouvaient que les prisonniers n'étaient pas mis en accusation pour cette affaire du 26, et offrant de prouver, par les témoins examinés devant le grand jury, à l'appui du chef d'accusation alors devant la cour, qu'ils n'avaient pas été questionnés par le grand jury sur l'affaire du 26. Le procureur général accepta la proposition, qui vint à la chance de faire ressortir, dans les témoignages, quelques-uns de ceux qui justifient le gouvernement d'avoir eu recours à la force armée, mais sur son droit légal d'examiner les témoins touchant cette affaire, que le grand jury avait refusé d'appeler une émeute ou d'une réunion illégale, mais quand il fut accusé de chercher à prouver l'esprit du grand jury et d'obtenir une conviction, que les témoignages, touchant l'affaire du 15, seule, pouvaient sembler ne pas justifier, aux yeux du jury, il déclara que quand la cause serait terminée, il croirait probablement de son devoir de retirer ce témoignage de la considération du jury. Une telle procédure est, nous croyons, sans précédent dans l'histoire, la couronne a conduit des poursuites d'une manière peu conforme à la justice ou à la loyauté. On a eu recours à presque tous les moyens nécessaires pour amener une conviction. La composition des jurys et tout le mécanisme et les moyens pour attirer ce but étaient familiers aux officiers en loi de la couronne, dans ce pays-là ; cependant nous doutons qu'une cause parfaitement indifférente à celle qui vient de se dérouler à Bathurst, ait même été considérée dans les registres des cours d'Irlande. Ça est peut-être un bonheur pour les prisonniers que les officiers en loi, dans cette affaire, aient agi d'une manière aussi étrange et aient presque autant si non tout à fait songé à sauver la réputation politique du gouvernement local qu'à accomplir les fins de la justice, parce que nous croyons qu'il n'y a aucune chance quelconque que la conviction puisse être soutenue. A un point de vue politique aussi, le procureur gé-

néral s'accomcevra qu'il a commis une faute. Le peuple de cette province, quand il n'est pas sous l'influence de la terreur qu'on lui inspire avec le nom du Pape, aime la justice et désire que même les plus grands criminels soient jugés transparents à Bathurst, avec son collègue, avec justice. Il verra, après ce qui a été dit, que M. Young, est une charge trop lourde à porter avec sûreté, même dans le cas où il a semblé auparavant d'avoir une émeute à propos de la loi des écoles, à la veille de la première réunion de l'Assemblée législative actuelle. »

On lit dans le Times, de Hamilton :

« En parlant de l'élection de Montréal le Spectator s'exprime comme suit. « M. White demande l'appui de l'opposition, parce qu'il est opposé à la protectionniste, parce qu'il est protectionniste. » « Précisément. Et M. Workman demande l'appui des ministériels parce qu'il est ministériel, et il demande aussi l'appui des protectionnistes parce qu'il est protectionniste. La différence est que M. Workman a été un protectionniste constant depuis des années, pendant qu'il n'avait qu'une année ou à peu près M. White, à une réunion du bureau de commerce, engagea fortement le gouvernement à ne pas changer le tarif, sauf pour des fins de revenu, et il lui dit alors de faire en sorte que l'augmentation fût faite en conformité au principe du tarif alors existant. Les exigences politiques demandant aujourd'hui un avocat plus fort de la protection, et M. White, avec une parfaite aisance, se dit à la hauteur de la circonstance. »

LES ACCUSÉS DE CARACQUET.

Les neuf accusés de Caracquet trouvés coupables de rébellion illégale, et dont il est fait mention dans l'article que nous reproduisons du Freeman, de Saint-Jean, sont d'après le Montreal Académic, Philias Mailhot, Joseph Chasson, Jean Louis Chasson, Germain Lantagne, Jean Louis Paulin, Pierre Frégon et Gustave Gallien. Deux des accusés, Elvira Lantagne et son fils Gustave Lantagne ont été acquittés.

M. Thomson a donné avis d'un appel du verdict.

Les prisonniers trouvés coupables ont donné caution pour \$1200, pour leur comparution à la cour de juillet prochain, pour recevoir leur sentence.

BULLETIN TELEGRAPHIQUE

Service général.

DEBECHE DE CARACQUET.

ANGLAIS.

London, 9 oct.

La Pall Mall Gazette apprend par une dépêche spéciale de Berlin, que l'Allemagne va demander, cette année, d'ajouter une nouvelle somme de 5 millions de marks au budget de la guerre.

Un autre télégramme de Berlin mande au même journal que l'on propose aujourd'hui, en conférence aux réformes projetées, de confier l'administration des provinces méconquises à un gouverneur général qui jouisse de la confiance des sujets indiens de la Nouvelle-Porle. La proposition semble devoir réussir vraisemblablement, bien qu'il ne soit pas de tout probable que les grandes puissances garantissent les réformes, malgré que les indigènes insistent encore pour les obtenir. Les ennemis du mouvement s'efforcent de pacifier les insurgés, par l'entremise du clergé.

London, 10 oct.

Une dépêche de Mostar dit que les musulmans considèrent que la province de l'Herzégovine va être prise complètement par la Turquie, à moins que cette dernière ne se décide à accorder des réformes radicales. Le refus d'un nouveau ministre, en Serbie, est confirmé.

Selon une dépêche de l'Association de la presse, on rapporte de Portmouth que les vaisseaux de Sa Majesté, dans les ports du Japon, ont reçu ordre de se rendre en Chine.

Les dernières pluies ont grossi les rivières et les ruisseaux, et causé des inondations désastreuses dans le Leicestershire et le Warwickshire. La destruction de la propriété est considérable et quelques personnes ont perdu la vie. Les chemins de fer ont été ravagés et le trafic est généralement suspendu.

Le Times de Bombay, dit que le choléra sévit dans la Province de Mysore. Une dépêche de Madras, mande que la loi martiale y a été proclamée.

SPAGNE.

Madrid, 10 octobre.

A en juger par l'activité que déploient les carlistes pour enrôler des troupes et fortifier Somorrostro, on croit qu'ils méditent une nouvelle attaque sur Bilbao.

L'Imparcial assure que le gouvernement, en réponse aux communications du Vatican, déclare qu'il respectera la Concordat, excepté dans les cas où il intervient dans les affaires intérieures de l'Espagne. Le gouvernement a tout en admettant que la Concordat a été violé, qu'il ne doit pas accepter les faits accomplis et maintenir la tolérance.

10,000 hommes de troupes sont partis aujourd'hui de Cadix pour Cuba, et 15,000 partiront, mardi prochain.

INDIE.

Calcutta, 9 octobre.

On assure que le lieutenant général, Sir Frederick P. Home, commandant des troupes dans le gouvernement de Madras, va remplacer Lord Napier de Magdala, comme commandant en chef.

HOLLANDE.

La Haye, 9 oct.

Les relations diplomatiques entre le pays et le Venezuela ont été rompues, parce que la Hollande refuse d'indemniser le Venezuela, pour la prétendue intervention des sujets hollandais à Lucono, dans les affaires intérieures du Venezuela.

ITALIE.

Rome, 9 oct.

Le cardinal McCloskey, qui est sur le point de partir pour l'Amérique, a fait ses adieux au Pape et au cardinal Antonelli, qui ont montré beaucoup d'émotion.

BRESIL.

Rio Janeiro, 10 oct.

L'empereur en fermant le parlement brésilien, a déclaré que les relations du Brésil avec les puissances étrangères étaient satisfaisantes, que l'immigration accordée aux étrangers était maintenue, et que le Brésil était prêt à rétablir la bonne entente avec le Saint-Siège.

ÉTATS-UNIS.

New-York, 9 octobre.

Dans la cour des sessions trimestrielles de Philadelphie, ce matin, le juge Evock a condamné Westervelt, impliqué dans l'enlèvement de Charlie Ross, à sept années de prison.

COUR DE POLICE.

Audience du 11 octobre 1875.

Deux jeunes garçons ont été envoyés à la prison de réforme pendant trois années pour avoir volé des vêtements appartenant à leur père et sur la déposition de ses frères.

Un autre enfant subit la même sorte, pour avoir dérobé une baguette en or, la propriété de Mme Louise Guay.

Deux personnes accusées d'avoir volé des vêtements appartenant à leur père, ont été envoyés à la prison pour un an, pour avoir dérobé une baguette en or, la propriété de Mme Louise Guay.

RUSSIE.

Les nouvelles de l'Asie centrale sont très importantes. Le fils aîné de l'empereur, le prince héritier, nommé Nasir-Eddin Sade Khan, et qui a partie des révoltes avant d'être sur le trône de son père, n'a pu se maintenir. Les fanatiques qui ont proclamé le djihad, c'est-à-dire la guerre sainte contre les infidèles, et à la tête desquels se trouvent le chef des Kiptchaks, Abdurhaman Awtabatchi, Khadik-Nasir Pawanatchi et le mollah Ismaïl-Aoulah, ont enlevé le territoire russe et mis le siège devant Khoudjand, forteresse dans laquelle Khoudjand a trouvé un refuge.

Immédiatement une petite armée russe de 5,000 hommes a été envoyée pour s'opposer à la marche, commandée par le gouverneur général, M. de Kaufmann, et le lieutenant général Golovatchew.

L'avant-garde composée de huit bataillons de cosaques avec quatre pièces d'artillerie à cheval et une batterie d'artillerie à pied, commandée par le colonel Skobelew, aide de camp de l'empereur, a arrêté pendant une journée entière la cavalerie ennemie, forte de 7,000 chevaux. Le lendemain, 3 septembre, l'armée russe a rencontré les Khokandians, à peu près 30,000 hommes, près de la forteresse de Malharan.

Le général Golovatchew a attaqué d'abord la position de l'ennemi avec l'artillerie, puis, après une vive fusillade, il a donné l'ordre de marcher à la baïonnette. En un clin d'œil, les bataillons de l'armée trouvant corps à corps avec les Khokandians et en faisant un carnage horrible.

Le colonel Skobelew, à la tête des cosaques et des dragons (cavaliers indigènes), a poursuivi les Khokandians et les a jetés dans l'Amou, où des milliers ont péri. Toute l'artillerie, 39 pièces, un grand nombre de colivertures, fusils, sabres, les munitions de guerre et les vivres des Khokandians sont tombés aux mains des Russes. Les pertes de ces derniers sont insignifiantes.

On pense que le général Kaufmann et son armée se trouvent en ce moment dans la vallée de Khokand, et il est probable qu'ils remonteront, sérieusement cette fois, Nasir-Eddin Sade sur le trône de son père.

« Nous appelons l'attention du lecteur sur l'annonce de l'école des arts et manufactures, que nous avons déjà dans une autre colonne. Les jeunes gens qui désirent apprendre l'art si utile du dessin devront s'empresser de faire inscrire leurs noms. »

L'expérience des Agents des Compagnies d'assurances contre le feu et celle d'autres personnes dont la profession est de rechercher la cause d'un incendie montre que dans beaucoup de cas les incendies proviennent du fait que les poutres qui supportent les planches reposent directement sur les briques mûres et conduits soit des foyers ou de la cheminée.

Après que l'on a vu la construction il est impossible de dire si toutes les conditions de sécurité ont été remplies ; et on croit à l'abri du feu, sont réellement dangereuses à habiter.

L'assurance dans la Stadacora, Compagnie d'assurance contre le feu, ayant son bureau au No. 20 rue Saint-Pierre, est la seule sauvegarde.

FAITS DIVERS.

« Le vapeur Saint-Laurent partira, demain matin, à 8 heures, pour Chicoutimi et la Baie des Haies. »

« La déclaration faite par le nommé Adams, arrêté vendredi, à la suite d'une tentative pour échanger une lettre de crédit fautive à la banque British North America, à savoir qu'il faisait partie d'une bande organisée, se trouve confirmée par des dépêches reçues par le Chronicle. Des tentatives ont été faites à peu près simultanément à Québec, Montréal, Indianapolis, Arthrop, et Saint-Etienne. Dans tous ces cas, les fautes ont été commises par le même individu. A Halifax, le filon qui y a manqué a réussi à obtenir \$2,700 et a filé. Un homme a été arrêté à Saint-Jean, N. B., pour avoir voulu, de la même tentative, soustraire \$3,000. D'autres tentatives ont été faites à Savannah et à Macon. »

« A une partie de foot ball, samedi, à Montréal, entre des joueurs de Montréal et de Québec, ces derniers ont gagné par un point. »

« A la session d'octobre du conseil des examinateurs arpentiers de la province de Québec, tenue à Québec, après l'examen ordinaire, George P. Roy, de Québec, a été admis à la pratique de la profession, et A. A. Bathelet, D. F. Hawley, et J. Alcide Martin, de Montréal, E. A. Winter, de New-York, et A. W. Ekin, de Sherbrooke ; Ludger Miville de Chénay, de l'Islet, ont été admis à l'étude. »

CHAMBRE DES NOTAIRES.—A la réunion de la chambre des notaires, tenue à Montréal, le six du courant, O'Hare Baynes, écuyer, de Montréal, et Louis-Arthur-Stanislas Caron, écuyer, de l'Islet, ont été admis à la pratique du notariat.

SOCIÉTÉ CASALTY.—A la séance du 8 octobre courant, tenue au patronat de l'Université Laval, les messieurs suivants ont été élus officiers de la dite société :

Président.—M. A. J. P. Poirier.

Vice-président.—M. Thomas C. Cas-

grain.

Secrétaire.—M. Joseph G. C. Lespe-

rance.

Assist.-secrétaire.—M. Roméo Pois-

son.

Membres du comité de régie.—MM. Alfred Cloutier, Alphonse Poulin.

Par ordre, JOSEPH G. C. LESPE-RANCE, S. S. C.

UNION TYPOGRAPHIQUE DE QUÉBEC, No 159.—A une assemblée régulière de cette union, tenue le 2 octobre courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers pour l'année courante.

Président.—M. S. Marcotte.

Vice-président.—M. J. Vienno-Michaud.

Secrétaire-archiviste.—M. R. Lamontagne.

Secrétaire-correspondant.—M. L. Savard.

Secrétaire-financier.—M. J. Roussseau.

Bibliothécaire.—M. A. Darveau.

Assistant-bibliothécaire.—M. A. Lépine.

Président du bureau de direction.—M. S. Savard.

Bureau de direction.—MM. J. N. Duquet, J. Lévesque, J. Bauchamp, J. Gingras, A. G. Gagné et P. Laurencelle.

Commissaire-ordonnateur.—M. J. Lacasse.

Sergent d'armes.—M. N. Cantin.

« La Club National, de Montréal, a eu sa première réunion saisonnière, hier soir. Les membres ont assisté en très-grand nombre. On a procédé aux élections des officiers pour l'année courante et le résultat suivant a été obtenu : Président, E. Laroche ; vice-président, P. H. Roy ; secrétaire archiviste, H. Lanctôt. L'enthousiasme manifesté par les membres du Club, à l'ouverture de la session, nous promet des séances intéressantes pour cet hiver et tous les citoyens amis du club sont respectueusement invités d'y assister. Les réunions ont lieu tous les vendredis à 7 heures P. M., dans la salle adjacente aux bureaux du National, rue Saint-Jacques. — Le Bien-Public de samedi. »

« Le célèbre docteur Tumblety est à Montréal en ce moment. »

« Le vapeur Lady Head est arrivé, jeudi à Halifax, N.-E., venant de l'île de Sable. Le capitaine dit n'avoir vu aucun naufrage. Trois cadavres y ont été transportés par la mer, il y a quelques jours. On suppose que deux d'entre eux sont le capitaine et le maître d'hôtel du navire Portugais, le Porto, qui a fait naufrage, il y a quelques mois. L'autre répond au signalement du pêcheur d'une goélette américaine et qui s'est perdu près de l'île. »

« A une réunion des créanciers de M. E. B. Edy, d'Outaouais, il a été constaté que l'actif dépassait le passif de \$150,000. Il a été décidé que les affaires seraient continuées comme actuellement jusqu'à la fin de la saison, mais que les opérations seront limitées pendant l'hiver. »

« L'hôtel des Variétés, érigé par les sœurs de la charité, sur le terrain de l'ancien cimetière, à Sandy Hill, Outaouais, a été incendié, vendredi matin. »

« La Tribune, de Chicago, lit

SIMON BEDARD,
FERBLANTIER,
No. 22, rue Saint-Nicolas,
QUEBEC.

Marchand et fabricant de ferblanterie, d'articles vernis, polir diamants.

En gros et en détail.

Ainsi que des Châsses d'Appareils pour mesure algébrique et triangulaire.

ATTENTION AUX MAÎTRES,

Un grand assortiment de Foyers de cheminée de toutes formes. Foyers de cheminée et Toile.

10 JANV. 1873

COMPTOIR DES AGENCIES D'OUTRE-MER
de la rue de la Harpe, 105, à Paris.
S. A. LEBLANC, vice-président de la société.
Il Quercy, le 10 Août 1872.
« au no 7, rue d'Amiens au 10 de la rue.